

DOMAINES DE TEORIX, FEERIX, PARADOU

Contribution à l'enquête publique – Révision du SCoT du Bassin de Thau

Objet : Défense de l'hôtellerie de plein air, des terrains de camping existants et de l'économie touristique de Marseillan-Plage

Je soussignée Marine Boutillon Taverne exploitante des campings situés à Marseillan-Plage,

- Domaine de Téorix, 2 chemin du Gourg de Maffre, 34340 MARSEILLAN PLAGE
 - o Nombre d'emplacements : 198
 - o Références cadastrales : DR 32, DR 33, DR 34 et DR 35
- Domaine de Féerix, 325 avenue de Sète, 34340 MARSEILLAN PLAGE
 - o Nombre d'emplacements : 240
 - o Références cadastrales : DT 4 et DT 3
- Domaine du Paradou, 2 impasse Ronsard, 34340 MARSEILLAN PLAGE
 - o Nombre d'emplacements : 49
 - o Références cadastrales : DY 80, DY 81 et DY 83

Je souhaite apporter ma contribution à l'enquête publique concernant la révision du SCoT du Bassin de Thau.

Je suis pleinement conscient de la nécessité de préserver notre littoral, nos dunes et la sécurité de nos vacanciers.

Cependant, cette protection doit être compatible avec le maintien des campings existants, qui constituent une activité historique, économique et touristique essentielle à notre commune.

1. Préserver les terrains de camping existants

Je demande que le SCoT reconnaisse clairement les campings régulièrement autorisés et leurs terrains légalement aménagés.

Les prescriptions du SCoT ne doivent pas conduire à empêcher systématiquement l'entretien, la rénovation ou la modernisation des établissements existants.

Il est indispensable de permettre, dans le respect des réglementations applicables, le remplacement des équipements vieillissants, l'amélioration des sanitaires, des réseaux, des accès, de la sécurité et des performances environnementales.

Les situations doivent être étudiées camping par camping et non faire l'objet d'une interdiction générale.

DOMAINES DE TEORIX, FEERIX, PARADOU

2. Reconnaître le poids économique de l'hôtellerie de plein air

Marseillan compte 14 campings représentant plus de 4 000 emplacements et une capacité d'accueil de 20 000 personnes.

Notre profession représente environ 35 millions d'euros de chiffre d'affaires, 500 emplois directs et 6 millions d'euros d'investissements annuels.

Elle contribue également aux recettes publiques, avec notamment 500 000 euros de taxe de séjour, 220 000 euros de taxe foncière et 150 000 euros de contribution foncière des entreprises, selon le panorama local de la profession.

À cela s'ajoutent les retombées économiques pour les restaurants, les commerces, les marchés, les prestataires de services et les entreprises locales.

Toute restriction importante concernant nos activités doit donc faire l'objet d'une véritable évaluation de ses conséquences économiques, sociales et foncières.

3. Prendre en compte l'évolution réelle de nos plages

Il est essentiel de distinguer les différentes parties du littoral de Marseillan.

Les études départementales montrent que certains secteurs sont relativement stables et connaissent localement une accrétion, notamment au sud du port, tandis que d'autres subissent une érosion.

Une même règle ne peut donc être justifiée par la seule affirmation que toute notre plage serait en recul.

Je demande que les décisions reposent sur des études actualisées et localisées, tenant compte des mouvements de sable, des ouvrages existants et des risques réels de submersion.

4. Entretenir et protéger les dunes

La protection de notre littoral ne peut pas reposer uniquement sur des limitations d'activités ou sur des perspectives de recul.

Je demande la mise en place d'un programme durable et financé de suivi et d'entretien des dunes et des plages, incluant la restauration des ganivelles, la protection de la végétation, la gestion des accès et, lorsque les études le justifient, le rechargement en sable et les solutions de protection douce.

Ces actions sont indispensables pour la sécurité des personnes, la préservation des milieux naturels et le maintien de l'économie touristique.

5. Tenir compte des obligations déjà imposées aux campings

Les campings sont déjà soumis à une réglementation de sécurité spécifique. Certains disposent également d'arrêtés préfectoraux fixant leurs périodes annuelles d'ouverture et de fermeture en raison des risques.

Ces contraintes existent déjà et doivent être intégrées dans l'appréciation des conditions d'exploitation de chaque établissement.

Je demande que le SCOT favorise la prévention, les dispositifs d'alerte, les plans d'évacuation et les aménagements réversibles, tout en respectant les prescriptions des plans de prévention des risques.

DOMAINES DE TEORIX, FEERIX, PARADOU

6. Préserver la possibilité d'investir et anticiper les risques sans sacrifier les établissements

Je demande que les règles du SCoT permettent explicitement la modernisation des campings existants lorsque les travaux sont compatibles avec la sécurité, la loi Littoral et la protection de l'environnement.

Si certains secteurs nécessitaient à terme une recomposition spatiale, celle-ci devrait être préparée avec les professionnels et les propriétaires, à partir d'études précises, d'alternatives foncières réalistes et de dispositifs d'accompagnement financier.

Une telle perspective ne doit pas conduire à bloquer dès aujourd'hui tous les investissements utiles à la sécurité et à la qualité de nos établissements.

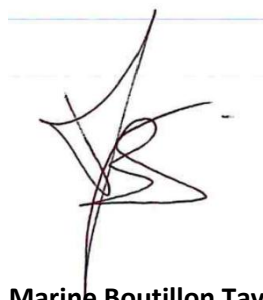
En conclusion

Je demande que le projet de SCoT soit complété afin de garantir une meilleure prise en compte des campings existants, de leurs terrains, de leurs investissements et de leur rôle économique.

Nous souhaitons protéger le littoral, mais nous demandons également que les pouvoirs publics protègent les conditions permettant à notre activité de perdurer.

L'avenir des campings de Marseillan-Plage est indissociable de l'avenir économique de notre commune.

Je remercie la commission d'enquête de prendre en considération ces observations.



Marine Boutillon Taverne

Campings de Téorix, Féerix et Paradou

2 Chemin du Gourg de Maffre

34340 Marseillan Plage

06 18 17 88 06